

MAIRIE DE MARIAC

375 rive de la Dorne
07160 MARIAC

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 9 OCTOBRE 2020 à 18 h

Membres en exercice : 14

Membres présents : 13 **excusée : 1 (Sandra BADAR)**

Votants : 13

Avant de commencer l'ordre du jour de la réunion, Mr COTTA informe les membres du CM que la réunion à la Préfecture en présence du ministre Olivier DUSSOPT pour les élus était très intéressante. Gilbert FONTANEL y a assisté également. Un guide abordant tous les sujets dans une mairie a été donné et est disponible en mairie pour tous les élus.

Il remercie les membres du CM de leur implication et de leur participation au sein des commissions de la CCVE.

➤ **AVANCEMENT DE GRADE D'UN AGENT** : Création de l'emploi d'Adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2020.

Il est précisé que cette création concerne le poste actuellement occupé par le seul agent titulaire à temps complet.

➤ **ANALYSES EAU** : Mr COTTA explique le fonctionnement depuis le prélèvement de l'eau pour contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine jusqu'aux résultats que la commune reçoit toujours par mail de l'ARS (agence régionale de santé) qui nous indique si l'eau est conforme ou non conforme aux exigences de qualité.

Si les résultats d'analyse révèlent une non-conformité de l'eau, la SAUR en est immédiatement avertie, pour suites à donner afin qu'elle transmette les actions correctives à l'ARS et nous même commune sommes averties de la correction toujours par mail.

Les résultats peuvent révéler une eau d'alimentation non conforme aux exigences de qualité mais sans incidence directe sur la santé.

Il précise que les résultats du contrôle sanitaire sont à disposition du public.

➤ **TARIFS REGLEMENTÉS EDF** : La démarche a été faite et validée pour que la commune soit éligible aux tarifs réglementés de vente d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2021. En effet les deux conditions sont remplies :

1. moins de 10 employés (9)
2. Chiffre d'affaires ou recettes inférieur à 2 millions d'euros

➤ **LANCEMENT MESSAGE D'ALERTE** : La commune de Mariac a lancé la mise en place d'un système de communication avec ses administrés par l'envoi de SMS. Ce service gratuit permettra à tous ceux qui le souhaitent d'être informés au plus vite des événements météorologiques ou autres pouvant ou devant se produire (actuellement 67 personnes ont accepté de donner leur N° de portable).

Géraldine AUBERT s'est occupée de ce dossier. Pour cela, un portable a été acheté avec un forfait de 12 € par mois.

Un groupe de parents d'élèves va également être créé afin de lancer un SMS de non passage du car scolaire en cas de neige ou autre événement imprévu.

➤ **ENQUETE PUBLIQUE** : Une enquête publique relative au zonage d'assainissement collectif des 14 communes de l'ex Communauté de Communes du Pays du Cheylard (dont Mariac) aura lieu pour une durée de 30 jours du lundi 5 octobre 2020 au vendredi 6 novembre 2020. Le dossier est consultable aux jours d'ouverture de la mairie et sur le site de la mairie. Le commissaire enquêteur sera présent à Mariac le mercredi 21 octobre de 10 h à 12 h.

➤ **QUESTIONS DIVERSES :**

- **CCID** : La liste des 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants a été établie par le Directeur des finances publiques de l'Ardèche le 1^{er} octobre. Le maire est président de la commission communale des impôts directs.

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS
MORIZOT Richard	NOYER Alain
MAZA-SANIAL Alexandra	FARGE Roland
FONTANEL Gilbert	CHAMBON Stéphane
DEVIDAL Laurent	RIFFARD Jean-Noël
CHAMBERT Christine	RUEGGER Marie-Aimée
CHAUSSINAND Françoise	SALLES Amandine

- **PLUI** : Pas d'opposition au transfert de la compétence PLU (plan local d'urbanisme) à la communauté de communes Val'Eyrieux sachant qu'au 1^{er} janvier 2021, elle sera compétente de plein droit.
- **Vol mairie et agence postale** : Suite au vol du 14/05, nous sommes toujours dans l'attente d'un nouveau coffre. Le devis pour la pose a bien été transmis en juin pour la prise en charge par la direction de la poste. Pour la mairie, la cloison endommagée dans la salle du conseil sera réparée par la pose d'une petite fenêtre et sera prise en charge par notre assurance.
- **Travaux** : Jean Paul FAURE liste les travaux effectués dont :
 - Voirie à Ribefaute, Fournet et Perel –mur à Ribefaute-fossé
 - Barrière reprise en haut chemin des Mazas (vers Sandra BADAR) donnant accès à Bois Lacombe
 - Panneau de sens interdit posé chemin Henri Drevet
 - Coupe d'arbres route de Chadenac (vers Claude FAURE)
 - Ramonages des 2 chaudières école maternelle et mairie
 - Pose d'étagères à l'école maternelle
 - Compteurs linky de la commune
- **Formation personnel** : Une formation phyto sanitaire est prévue pour 2 agents courant mars (Christian et Marie)
- **Formation élus** : Alexandra MAZA-SANIAL demande de réfléchir sur les formations qui pourraient les intéresser.
- **Contrôles** : Michel SOUILHOL informe que les contrôles incendie, électricité, sécurité des jeux ont été effectués. Il reste à prévoir le contrôle radon qui est commandé sachant que pour les 2 écoles et l'espace d'animation, ils sont obligatoires.
- **FINANCES** : Il est distribué à chaque membre du CM un tableau présentant les devis et factures en investissement.
Mr COTTA fait part du rapport relatif à la qualité des comptes 2019 de la collectivité reçu du trésorier qui est excellent.
Il fait part également que la commune peut bénéficier de plusieurs aides financières du SDE, de la CCVE et de la Région pour différents projets.

Au niveau du SDE : Une demande de subvention dans le cadre de travaux de rénovation énergétique a été faite pour le remplacement des menuiseries à l'appartement de Girond. L'aide prévisionnelle accordée s'élève à 50 %.

Montant du devis de PONTON : 6 468 € HT soit 6 823.74 € TTC.

Au niveau de la CCVE : Une demande d'inscription va être faite afin de bénéficier du fonds de concours de la CCVE pour 2021 concernant la sécurisation des sous-basements de l'école maternelle. Si la commune est retenue, elle pourrait avoir une aide prévisionnelle de 40%.
Montant du devis de Bruno BOIS : 22 989 € HT soit 27 586.80 € TTC.

Au niveau de la Région : Une demande de subvention va être faite pour le projet de réfection murs de l'église et de ceux du cimetière adjacent à Mariac dans le cadre de la relance de l'économie locale via le dispositif de soutien aux collectivités par un nouveau dispositif : le bonus relance 2020-2021. L'aide prévisionnelle accordée peut s'élever à 50%.
Montant du devis de HILAIRE Jean et Fils : 49 265.81 € HT soit 59 118.97 € TTC.

Devis du cabinet BEAUR : Pour l'étude préliminaire de l'aménagement de la traversée du Pont de Fromentières (rive droite et rive gauche) la proposition n'a toujours pas été validée.
Montant 19 025 € HT soit 22 830 € TTC. A Suivre

Courrier demande de subvention école primaire et maternelle Le Cheylard : refus du conseil d'accorder une subvention, suite à une demande de participation financière pour les enfants scolarisés aux écoles publiques et maternelles du Cheylard, la commune disposant d'une école maternelle et d'une école primaire ainsi que tous les services : cantine et périscolaire.

- **Arrêtés municipaux** : 2 arrêtés du Maire ont été pris, l'un dans le cadre du déploiement de la fibre concernant une servitude de passage à l'encontre de Michel DELORME et l'autre aux 2 frères LAROCHE Christian et Serge pour le chemin de Girond.
- **Carte pass région** : Pour information, le conseil régional lance une carte «Pass Région» construite sur le modèle de celle dont bénéficient les jeunes et qui offre des réductions pour les loisirs. Les retraités auvergnats et rhônalpins vont pouvoir bénéficier de tarifs préférentiels pour leurs loisirs. **Ce dispositif est conduit à titre expérimental jusqu'à la fin de l'année.** Depuis quelques semaines, des cartes « Pass Région + » sont distribuées gratuitement au panel de retraités entrant dans le champ de l'expérimentation. Elles sont créditées de 64 euros répartis entre 20 euros pour une entrée dans un site touristique, 10 euros pour des livres dans une librairie indépendante, 14 euros dans un cinéma et 20 euros pour les transports régionaux.
- **Médaille d'honneur communale** : Il est proposé 2 personnes pour les récompenser de leurs activités de bénévoles : Mr Vincent DELCROIX (passionné de géologie et investi pour le géosite de Girond) et Alain MOUNARD qui a beaucoup œuvré pour l'Ardéchoise.
- **Repas élus/personnel** : prévu le 4 décembre à St Michel d'Aurance.
- **Père Noël** : pas d'animation prévue cette année en raison du contexte sanitaire actuel.
- **Pibou** : à prévoir l'année prochaine à la date d'anniversaire de l'élection.
- **Livret d'accueil** : Il est proposé de créer un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants dans la commune. Laurent DEVIDAL et Françoise CHAUSSINAND se sont déjà proposées pour y travailler. D'autres membres sont les bienvenus.
- **Animation inter CCAS** : Après avoir fait une déclaration auprès de la Préfecture pour cette manifestation sans interdiction de leur part, le goûter spectacle a bien eu lieu mardi après-midi dans le respect des règles sanitaires avec l'animation « Duo Regard » très appréciée de tous. 44 personnes étaient présentes (Accons, Dornas et Mariac).
- **Réunion CCAS** : prévue le lundi 2/11 à 18 h

- **Récupération bouchons** : Une collecte de bouchons alimentaires, produits ménagers, salle de bain et autres bouchons va être mise en place dans les 2 écoles ainsi qu'à la mairie. Ils seront stockés dans des tonneaux qui seront décorés par les enfants. Le but est de récolter des fonds pour soutenir des personnes handicapées, sous différentes formes sur le territoire de Val'Eyrieux.
- **Boulangerie fermée** : Elle sera fermée pour congés du mercredi 14 octobre au dimanche 1er novembre inclus. ré-ouverture le lundi 2 novembre. Le dépôt de pains se fera à l'agence postale le matin.
- **Recensement population** : Il aura lieu du 21 janvier 2021 au 20 février 2020. Plusieurs personnes sont intéressées mais pas encore de décision prise. A suivre.
- Mr COTTA informe qu'il y aura peut-être une réunion d'ici la fin de l'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30